

Fonds d'Épargne Salariale
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Teneur de Comptes Conservateur de Parts : **NATIXIS INTEREPARGNE - AMUNDI ESR**

Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative de la société de gestion :

- **Ofi Invest Asset Management**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros

Siège social : 22 rue Vernier - 75017 Paris, France

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 384 940 342.

Ci-après dénommée la « Société de gestion »,

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :

- de divers accords de participation ;
- de divers plans d'épargne entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs d'entreprise, plans d'épargne pour la retraite collective de groupe, plans d'épargne inter-entreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs inter-entreprises ;

Dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du travail.

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé l'« Entreprise ».

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés (et anciens salariés, le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail et conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement du FCPE.

Dénomination

Le FCPE a pour dénomination : ES Ofi Invest ISR Croissance Durable.

Objet

Le FCPE a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le FCPE ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne groupe, plan d'épargne pour la retraite collective d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, plan d'épargne inter-entreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif inter-entreprises y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Objectif de gestion

Le FCPE est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable - part I. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : *« de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus. »*.

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de l'OPCVM Maître ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance de l'OPCVM Maître pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Euro Aggregate, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg (coupons réinvestis) ;
- 40% MSCI Europe Ex UK : cet indice est un indice action composé des actions des marchés des grandes et moyennes capitalisations des pays développés d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

L'OPCVM Maître est géré activement. La composition de l'OPCVM Maître peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCPE.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le FCPE, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts I de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP appliquera les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Par ailleurs, à partir de l'univers d'investissement de départ du FCP, comprenant à hauteur de 60% les valeurs de l'indice Bloomberg Euro Aggregate et à hauteur de 40% celles de l'indice MSCI Europe Ex UK, et afin de réaliser l'objectif de gestion, les trois filtres suivants sont appliqués :

1. Pour nous prémunir contre le risque de réputation des entreprises, nous avons décidé d'exclure les entreprises sujettes à des événements très controversés, qui impactent très négativement l'environnement et/ou la société et/ou la gouvernance. Nous utilisons pour cela le fournisseur de données MSCI ESG qui note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère). Le FCP n'investira pas dans les valeurs dont le score de controverses correspond à 0 et 1 qui mettent en évidence de graves problèmes structurels dans les entreprises.
2. Le FCP n'investira pas dans des sociétés dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles et dans la distribution, le transport, la production d'équipements ou entreprises de services réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les sociétés précitées. Le FCP n'investira pas dans les producteurs de tabac.
3. Enfin, pour renforcer son analyse le gérant de portefeuille a accès la base de données ISS-ESG. Cette base de données fournit aux gérants des informations sur l'impact des produits et de services d'une entreprise sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fichier fourni par ISS-ESG contient à la fois une évaluation globale sous la forme d'un score de durabilité qui se situe entre -10 et 10, ainsi que des informations plus détaillées concernant chaque objectif de durabilité. Ainsi, le FCP n'investira pas dans les titres dont le score de durabilité est inférieur à 0.

Dans la limite de 20% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ne disposant pas d'une note ISS-ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvée par ledit Comité.

A travers les trois filtres précités, l'univers d'investissement du FCP sera réduit de 20% minimum et le gérant pourra mettre en œuvre une stratégie d'investissement centrée autour de trois thèmes : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète et l'amélioration des conditions de vie des individus.

Dans un second temps, les gérants sélectionneront de manière discrétionnaire les titres en fonction de leur notation de controverse par MSCI et de leur score de durabilité ISS-ESG.

Par ailleurs, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représenteront 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net hors liquidités) Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG basé sur la notation MSCI ESG Research.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi entre 30% et 50% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de toutes les zones géographiques, y compris les émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 50% et 70% de l'actif net, dans des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations high yield
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances.

En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) À VENIR

1^{er} janvier 2025 :

Comme son Fonds Maître, changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE ES Ofi Invest ISR Croissance Durable est nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable.

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

L'allocation est restée proche de son allocation stratégique de long terme.

L'exposition actions a été piloté à travers des stratégies optionnelles, notamment par des couvertures au cours de l'été, jusqu'à la hausse surprise des taux d'intérêt de la banque du Japon qui a entraîné un recul des marchés mondiaux. Nous en avons profité pour arbitrer ces positions de couverture pour une stratégie optionnelle à la hausse. Sur le compartiment actions nous avons également privilégié tout au long de l'année les moyennes capitalisations, qui ont tendance à profiter d'une amélioration des conditions de crédit.

Sur le compartiment obligataire, nous avons profité de la volatilité sur les taux pour initier des positions d'augmentation de la sensibilité du portefeuille sur une maturité de 5 années. Et nous avons également bénéficié de la pentification de la courbe des taux en renforçant les obligations allemandes avec une maturité courte (2 ans) et en vendant les obligations à 10 ans. Sur la partie obligataire d'entreprise, nous avons également dynamisé le rendement du portefeuille par une exposition sur le segment high yield qui offre un meilleur rendement.

Poche actions :

Au cours de l'exercice 2024, l'Europe a fini logiquement à la traine des autres marchés développés, panne économique oblige. Les deux locomotives européennes que sont la France et l'Allemagne sont à l'arrêt. La première souffre de sa situation politique inédite, qui explique qu'une prime de risque supplémentaire s'est naturellement constituée sur son marché domestique. Le CAC 40 termine d'ailleurs l'exercice lanterne rouge des indices européens. La seconde paye sa dépendance à l'économie chinoise qui manque cruellement de dynamisme. Le redémarrage de la production manufacturière que certains attendaient pour 2024 ne s'est finalement pas matérialisé. Pire, le phénomène de déstockage s'est poursuivi tout au long de l'exercice, déjouant ici aussi les pronostics les plus sombres. Pourtant, le marché allemand termine sur une note beaucoup plus enjouée que son homologue français. Il embarque les espoirs de cessation des hostilités en Ukraine, de relance chinoise ainsi que d'un nouveau gouvernement moins regardant sur la dépense publique.

Au cours de la période sous revue, la poche actions du Fonds a surperformé l'indicateur de référence de près de 330 points de base. Trois secteurs d'activité sont à l'origine de cette surperformance. En premier lieu, la très forte sous exposition au secteur de l'agroalimentaire, et plus particulièrement l'absence de Nestle, Pernod Ricard et ABInbev s'est avérée très payante, ces titres ayant souffert du comportement de « trading down » des consommateurs, notamment américains. La deuxième forte contribution positive est venue des biens de consommation, et notamment de notre forte conviction dans la société Pandora, qui a elle seule explique près du tiers de l'alpha généré sur la période. A noter également que l'absence de l'Oréal ou encore LVMH s'est avérée payante tout au long de l'exercice. Enfin nos paris dans le secteur de la santé se sont également révélés particulièrement rémunérateurs, et plus précisément par l'intermédiaire de nos fortes positions en Lonza Group, EssilorLuxottica et Alcon.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Du côté des positions adverses à la performance, notons que nos investissements en Umicore ou Biotalys dans le secteur de la chimie n’ont pas fonctionné à la hauteur de nos espérances, et que l’absence de titre dans le secteur des télécommunications s’est révélée également pénalisante, le titre Deutsche Telekom ayant subi une très forte revalorisation au cours de l’exercice écoulé.

Poche taux et crédit :

Après une année sans changement majeur de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro, le marché a montré une résilience remarquable malgré une volatilité des taux et des primes de risques historiquement faibles. Le portage attractif a permis une performance positive sur l’année.

Les banques centrales ont baissé leurs taux directeurs de 1%, mais ces baisses anticipées ont eu peu d’effet sur les taux des emprunts d’État. La prudence reste de mise pour la poursuite du cycle de baisse de taux. En fin d’année, les investisseurs ont intégré les implications du second mandat de Donald Trump, entraînant une hausse des taux 10 ans allemand et US.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d’année continuent d’offrir un support important aux primes de risques qui restent stables. Une stabilité d’autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n’a pas offert de perspectives particulièrement positives avec des données d’activité en territoire de contraction (PMI), l’incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douanes de Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

Le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d’émissions, faisant de 2024 une année record.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds Maître a été de 5,10% pour la part A et de 5,90% pour la part I contre 4,37% pour l’indice composite (60% Bloomberg Euro Aggregate + 40% MSCI Europe Ex UK).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART A	FR0010746776	29/12/2023	31/12/2024	5,10%	4,37%	2 431,86 €	2 555,91 €
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART I	FR0010753095	29/12/2023	31/12/2024	5,90%	4,37%	2 845,69 €	3 013,48 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Sur la même période, la performance du FCPE Nourricier a quant à elle été de 4,38% pour la part A1, de 5,59% pour la part E1 et de 5,69% pour la part S.

A noter que pour les parts A2 et E2, il n’y a aucun porteur à ce jour.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART A1	012326	29/12/2023	31/12/2024	4,38%	4,37%	101,467 €	105,908 €
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART A2	012327						
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART E1	012328	29/12/2023	31/12/2024	5,59%	4,37%	943,53 €	996,29 €
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART E2	012329						
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART S	FR0014005B95	29/12/2023	31/12/2024	5,69%	4,37%	11,5070 €	12,1612 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	18 922 612,15	19 446 344,71
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	IE00BHZRR253	ANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS I	2 211 218,03	3 547 294,13
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	1 930 785,01	1 989 859,51
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	1 270 380,52	
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	ACTIONS	FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	41 850,75	1 053 191,69
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OBLIGATIONS	DE0001030716	GERMANY 0% 10/10/2025		866 310,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	LU2702915542	GLOBAL FUND OFI INVEST BIODIVERSITY GLOBAL EQUITY I-C EUR		812 119,88
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	ACTIONS	DK0060252690	PANDORA AB	32 154,24	775 082,12
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OBLIGATIONS	XS2116503546	AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027		750 302,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	632 168,68	

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	FR0010753095	OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I	999 254,83	471 521,32

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Fonds d'Épargne Salariale ES Ofi Invest ISR Croissance Durable n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable.

Le risque du Fonds se situe en date du 31 décembre 2024 au niveau [3] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Levier du Fonds au 31 décembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [98,08%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ES Ofi Invest ISR Croissance Durable

Identifiant d'entité juridique :
9695007F0HZQ5CHMEN67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ES Ofi Invest ISR Croissance Durable (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 31 décembre 2024, à hauteur de **99,69%** dans le fonds Ofi Invest ISR Croissance Durable (ci-après le « **Fonds Maître** »). Les caractéristiques du Fonds doivent donc s'apprécier au regard du Fonds Maître.

Le Fonds Maître a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds Maître labellisé ISR a suivi une approche thématique, en ne sélectionnant les émetteurs qu'au regard de l'impact de leurs produits et de leurs services sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU sur la base de notation d'ISS ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille a atteint **2,56** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers est de **1,03** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **66,97** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **105,50** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **64,33%** par rapport à son univers dont la part est de **50,04%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille avait atteint **2,79** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers était de **0,93** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **119,37** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **123,35** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **61,81%** par rapport à son univers dont la part était de **50,60%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des

décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies par le Fonds Maître sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	676,83 Teq CO2	934,83 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,61%		
		Emissions de GES de niveau 2	423,02 Teq CO2	568,31 Teq CO2		
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,61%		
		Emissions de GES de niveau 3	9604,53 Teq CO2	10288,93 Teq CO2		
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,59%		
		Emissions totales de GES	10704,39 Teq CO2	11792,07 Teq CO2		
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,59%		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	251,65 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 83,73%	251,21 Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 67,57%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	540,40 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 83,73%	551,16 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 67,59%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,50% Taux de couverture = 93,40%	3,81% Taux de couverture = 77,82%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 58,43% Taux de couverture = 87,16% Part d'énergie non renouvelable produite = 20,03% Taux de couverture = 19,25%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,86% Taux de couverture = 66,40% Part d'énergie non renouvelable produite = 51,82% Taux de couverture = 7,70%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	86,89 (GWh/million d'EUR)	0,57 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,62%	Taux de couverture = 76,21%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,98%	0,01%	Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).	
			Taux de couverture = 89,57%	Taux de couverture = 79,16%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11543,91(Tonnes)	6937,59 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,85%	Taux de couverture = 5,51%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	15,84 (Tonnes)	15,73 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 47,09%	Taux de couverture = 38,86%		

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,01%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,02%	Taux de couverture = 91,94%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,37%	0,40%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,24%	Taux de couverture = 76,75%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,17	0,18	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 43,25%	Taux de couverture = 36,48%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de	41,20%	Diversité des sexes = 39,39%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du

		gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 93,12%	Taux de couverture = 77,21%		Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%		Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,62%	1,19%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 93,01%	Taux de couverture = 77,32%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	1,80%	1,43%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 93,95%	Taux de couverture = 77,59%		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	196,34 (Teq CO2/million d'EUR)	230,27 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GESTendance »). <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 13,07%		

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	PAI non couvert		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des Etats émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...). Notation MSCI des Etats : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).
			Taux de couverture = 100%			

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds Maître sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
BNPP EASY HY SRI FOSSIL FREE UCI	0,021		
SPAIN (KINGDOM OF)	1,8%	Spain	Finance
ASML HOLDING NV	1,8%	Netherlands	Technologies de l'information
NOVO NORDISK CLASS B	1,7%	Denmark	Santé
SAP	1,6%	Germany	Technologies de l'information
SCHNEIDER ELECTRIC	1,6%	United States	Industrie
BELGIUM (KINGDOM OF)	1,4%	Belgium	Finance
NEOEN SA	1,3%	France	Services aux collectivités
LONZA GROUP AG	1,3%	Switzerland	Santé
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	1,2%	France	Matériaux
KBC GROEP NV	1,2%	Belgium	Finance
REGION ILE DE FRANCE MTN RegS	1,2%	France	
ING GROEP NV	1,1%	Netherlands	Finance
NEXANS SA	1,1%	France	Industrie
FRANCE (REPUBLIC OF)	1,0%	France	

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

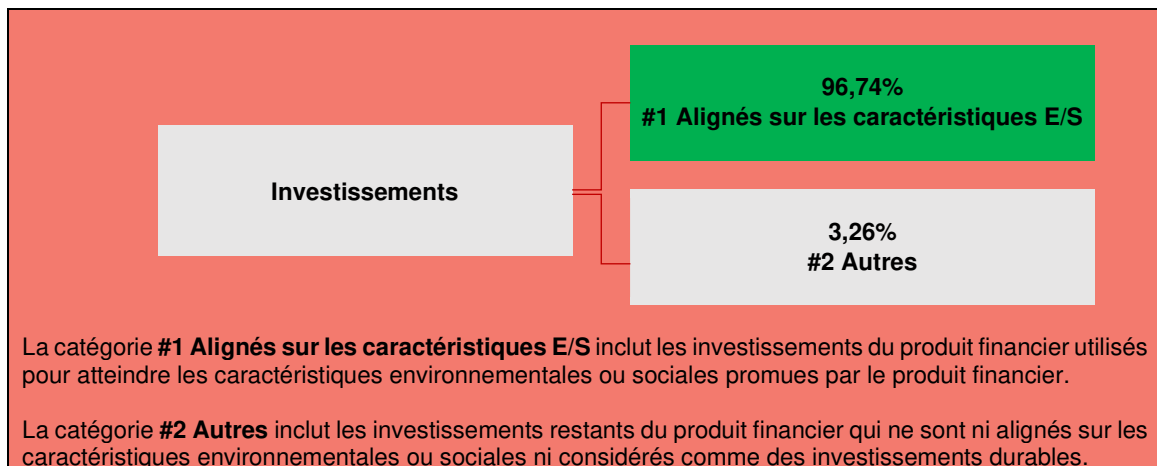
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 31 décembre 2024, le Fonds Maître a **96,74%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds Maître a **3,26%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 1,42% de liquidités ;
- -0,05% de dérivés ;
- 1,89% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG

Le Fonds Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds (représentant minimum 72% l'actif net du Fonds) appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements du Fonds appartenant à la poche **#2 Autres** (représentant 28% de l'actif du Fonds), dont 10% au titre de liquidités et des produits dérivés et 10% maximum de valeurs ou titres ne disposant pas d'un score ESG.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis du Fonds Maître est la suivante :

Ofi Invest ISR Croissance Durable

Finance
Industrie
Santé
Autre
Technologies de l'information
Matériaux
Immobilier
Services de communication
Services aux collectivités
Consommation discrétionnaire
Soins de santé
Pétrole et gaz



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

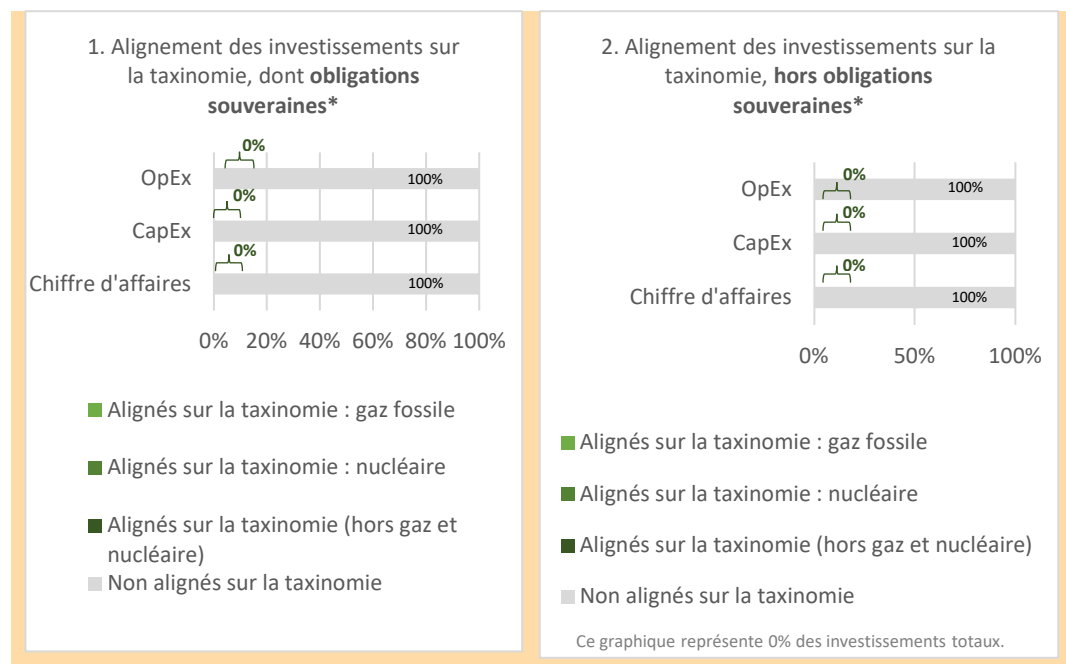
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Fonds Commun de Placement d'Entreprise
ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 30/04/2025 18:32:47



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	5 102 960,74
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	5 102 960,74
OPCVM	5 102 960,74
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	5 102 960,74

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Créances et comptes d'ajustement actifs	17 076,98
Comptes financiers	83 560,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	100 637,20
Total Actif I+II	5 203 597,94

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	4 951 192,57
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	250 990,12
Capitaux propres	5 202 182,69
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	5 202 182,69
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 415,25
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	1 415,25
Total Passifs : I+II+III+IV	5 203 597,94

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2 158,15
Sous-total Produits sur opérations financières	2 158,15
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-0,57
Sous-total Charges sur opérations financières	-0,57
Total Revenus financiers nets (A)	2 157,58
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-33 671,02
Frais de gestion de la société de gestion	-33 671,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-33 671,02
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-31 513,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-3 548,59
Sous-total Revenus nets I = C+D	-35 062,03

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	4 885,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 197,00
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 688,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-114,28
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	3 574,07
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	254 887,14
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	254 887,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	27 590,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	282 478,08
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	250 990,12

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts I de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Croissance Durable. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP appliquera les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Par ailleurs, à partir de l'univers d'investissement de départ du FCP, comprenant à hauteur de 60% les valeurs de l'indice Bloomberg Euro Aggregate et à hauteur de 40% celles de l'indice MSCI Europe Ex UK, et afin de réaliser l'objectif de gestion, les trois filtres suivants sont appliqués :

- 1. Pour nous prémunir contre le risque de réputation des entreprises, nous avons décidé d'exclure les entreprises sujettes à des événements très controversés, qui impactent très négativement l'environnement et/ou la société et/ou la gouvernance. Nous utilisons pour cela le fournisseur de données MSCI ESG qui note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère). Le FCP n'investira pas dans les valeurs dont le score de controverses correspond à 0 et 1 qui mettent en évidence de graves problèmes structurels dans les entreprises.*
- 2. Le FCP n'investira pas dans des sociétés dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles et dans la distribution, le transport, la production d'équipements ou entreprises de services réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les sociétés précitées. Le FCP n'investira pas dans les producteurs de tabac.*
- 3. Enfin, pour renforcer son analyse le gérant de portefeuille a accès la base de données ISS-ESG. Cette base de données fournit aux gérants des informations sur l'impact des produits et de services d'une entreprise sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fichier fourni par ISS-ESG contient à la fois une évaluation globale sous la forme d'un score de durabilité qui se situe entre -10 et 10, ainsi que des informations plus détaillées concernant chaque objectif de durabilité. Ainsi, le FCP n'investira pas dans les titres dont le score de durabilité est inférieur à 0.*

Dans la limite de 20% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ne disposant pas d'une note ISS-ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté

démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvée par ledit Comité.

A travers les trois filtres précités, l'univers d'investissement du FCP sera réduit de 20% minimum et le gérant pourra mettre en œuvre une stratégie d'investissement centrée autour de trois thèmes : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète et l'amélioration des conditions de vie des individus.

Dans un second temps, les gérants sélectionneront de manière discrétionnaire les titres en fonction de leur notation de controverse par MSCI et de leur score de durabilité ISS-ESG.

Par ailleurs, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représenteront 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net hors liquidités) Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG basé sur la notation MSCI ESG Research.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 ⁽¹⁾
Actif net					
en EUR	5 202 182,69	4 345 955,03	3 445 577,51	3 079 013,41	910 125,87
Nombre de titres					
Catégorie de parts A1	22 538,6095	18 718,5120	14 159,5287	7 340,6712	1 136,3886
Catégorie de parts E1	542,9376	478,5790	471,0604	490,8893	5,4396
Catégorie de parts S	187 006,2642	173 379,9116	158 094,9222	130 728,7514	62 674,4158
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	105,908	101,467	95,186	117,314	113,004 ⁽²⁾
Catégorie de parts E1 en EUR	996,29	943,53	875,03	1 066,19	1 018,81 ⁽³⁾
Catégorie de parts S en EUR	12,1612	11,507	10,6618	12,9616	12,3841
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	-1,33	-1,99	-2,71	-0,16	0,81
Catégorie de parts E1 en EUR	-1,18	-8,12	-14,24	7,03	-
Catégorie de parts S en EUR	0,00	-0,08	-0,14	0,09	0,28

(1) Premier exercice

(2) La catégorie de parts A1 a été créée le 02/07/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts E1 a été créée le 09/12/2020 avec une valeur nominale de EUR 999,99.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Contrairement à son OPCVM Maître, ce Fonds ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons de produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus encaissés.

Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Le fonds calcule les intérêts courus conformément aux règles applicables en matière de négociation de titres.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,40% TTC pour la part A1, pris en charge par le FCPE ;
- 0,20% TTC pour la part E1, pris en charge par le FCPE ;
- Néant pour la part S.

S'ajoute des frais administratifs externes, appliqués sur la base de l'actif net, qui ne peuvent être supérieur à :

- 1,00% TTC pour la part S, pris en charge par le FCPE à hauteur de 0,15% ;
- 0,15% TTC pour les parts A1 et E1, pris en charge par le FCPE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,50% TTC.

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects, calculés sur la base de l'actif net : non significatif

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables du fonds Maître

Néant

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds ainsi que les plus-values réalisées sont obligatoirement réinvesties.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 345 955,03
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 265 724,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-636 558,76
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-31 513,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 688,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	254 887,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	5 202 182,69

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A1	
Parts émises	6 016,5831
Parts rachetées	2 196,4856
Catégorie de parts E1	
Parts émises	128,5739
Parts rachetées	64,2153
Catégorie de parts S	
Parts émises	42 710,7252
Parts rachetées	29 084,3726

Commissions

Catégorie de parts A1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts E1	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts S	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

012326 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE A1

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

012328 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE E1

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0014005B95 - ES OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE S

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84	-	-	-	84
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	84

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	84	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	84	
<i>Société Générale</i>	84	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0010753095 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I France	Mixte	EUR	5 103
Total				5 103

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à recevoir	17 076,98
Total créances	17 076,98
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-784,15
Rachats à payer	-631,10
Total dettes	-1 415,25
Total	15 661,73

Frais de gestion

Catégorie de parts A1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,38
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts E1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010753095	OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I	1 693,378	3 013,48	5 102 960,74

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts A1	
Revenus nets	-31 817,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-31 817,02
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-31 817,02
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-31 817,02
Total	-31 817,02
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts E1	
Revenus nets	-1 013,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 013,36
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 013,36
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1 013,36
Total	-1 013,36
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts S	
Revenus nets	-2 231,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 231,65
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 231,65
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-2 231,65
Total	-2 231,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts A1	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 635,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 635,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 635,74
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 635,74
Total	1 635,74
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts E1	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	372,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	372,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	372,24
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	372,24
Total	372,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts S	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 566,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 566,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 566,09
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 566,09
Total	1 566,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				5 102 960,74	98,09
OPCVM				5 102 960,74	98,09
OFI INVEST ISR CR EONIASANCE DURABLE I	Finance/Assurance	EUR	1 693,378	5 102 960,74	98,09
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				5 102 960,74	98,09

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 102 960,74
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	100 637,20
Autres passifs (-)	-1 415,25
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	5 202 182,69

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	4 315 454,74	3 360 529,24
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	4 315 454,74	3 360 529,24
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 315 454,74 ⁽¹⁾	3 360 529,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	20 200,73	39 169,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 200,73	39 169,94
Comptes financiers	13 505,93	48 752,27
Liquidités	13 505,93	48 752,27
Total de l'actif	4 349 161,40	3 448 451,45

(1) OPC Maître

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	4 402 629,66	3 514 172,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-28 377,56	-51 799,13
Résultat de l'exercice (a, b)	-28 297,07	-16 796,29
Total des capitaux propres	4 345 955,03	3 445 577,51
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 206,37	2 873,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 206,37	2 873,94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	4 349 161,40	3 448 451,45

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 803,35	114,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 803,35	114,28
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	38,70	273,31
Autres charges financières	32,39	-
Total (II)	71,09	273,31
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 732,26	-159,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	26 555,79	10 975,13
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-24 823,53	-11 134,16
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-3 473,54	-5 662,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-28 297,07	-16 796,29

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Contrairement à son OPCVM Maître, ce Fonds ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons de produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des revenus encaissés.

Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Le fonds calcule les intérêts courus conformément aux règles applicables en matière de négociation de titres.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,40% TTC pour la part A1, pris en charge par le FCPE ;
- 0,20% TTC pour la part E1, pris en charge par le FCPE ;
- Néant pour la part S.

S'ajoute des frais administratifs externes, appliqués sur la base de l'actif net, qui ne peuvent être supérieur à :

- 1,00% TTC pour la part S, pris en charge par le FCPE à hauteur de 0,15% ;
- 0,15% TTC pour les parts A1 et E1, pris en charge par le FCPE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,50% TTC.

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects, calculés sur la base de l'actif net : non significatif

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables du fonds Maître

Néant

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds ainsi que les plus-values réalisées sont obligatoirement réinvesties.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2023 ⁽²⁾	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	3 445 577,51	3 079 013,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	1 123 888,53	2 018 857,32
dont participation ou compléments de participation	-	-
dont plan d'épargne ou intéressement	-	-
dont transferts	-	-
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	-	-
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocédés	-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-504 312,83	-997 589,73
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-	-
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-	-
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	1 802,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-23 981,78	-43 278,30
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 672,80	-3 153,43
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	331 279,93	-598 940,14
Différence d'estimation exercice N	-89 811,08	
Différence d'estimation exercice N - 1	-421 091,01	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-24 823,53	-11 134,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 345 955,03	3 445 577,51

(2) Le détail des souscriptions et des rachats, n'étant pas disponible auprès de la société de gestion, n'est pas présenté. Ces données, fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité du fonds d'épargne salariale, ne sont pas auditées par le commissaire aux comptes.

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	13 505,93	0,31
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 505,93	0,31	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Souscriptions à recevoir	19 947,73
Autre	253,00
Total créances	20 200,73
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-3 206,37
Total dettes	-3 206,37
Total	16 994,36

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A1		
Parts émises		5 793,5870
Parts rachetées		1 234,6037
Catégorie de parts E1		
Parts émises		88,9311
Parts rachetées		81,4125
Catégorie de parts S		
Parts émises		43 618,7005
Parts rachetées		28 333,7111

Commissions

Catégorie de parts A1		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts E1		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts S		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A1		
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,42
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts E1		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,27
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
Catégorie de parts S		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,18
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	

Engagements reçus et donnés (suite)

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010753095	OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I	1 516,488	2 845,69	4 315 454,74

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts A1		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-24 899,28	-18 113,52
Total	-24 899,28	-18 113,52

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-24 899,28	-18 113,52
Total	-24 899,28	-18 113,52
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts E1		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-942,96	-521,70
Total	-942,96	-521,70
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-942,96	-521,70
Total	-942,96	-521,70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts S		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 454,83	1 838,93
Total	-2 454,83	1 838,93
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 454,83	1 838,93
Total	-2 454,83	1 838,93
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts A1		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 416,90	-20 345,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-12 416,90	-20 345,14
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-12 416,90	-20 345,14
Total	-12 416,90	-20 345,14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts E1		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 946,00	-6 189,16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 946,00	-6 189,16
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 946,00	-6 189,16
Total	-2 946,00	-6 189,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts S		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 014,66	-25 264,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-13 014,66	-25 264,83
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-13 014,66	-25 264,83
Total	-13 014,66	-25 264,83

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020 ⁽³⁾	06/04/2020 ⁽⁴⁾
Actif net					
en EUR	4 345 955,03	3 445 577,51	3 079 013,41	910 125,87	
Nombre de titres					
Catégorie de parts A1	18 718,5120	14 159,5287	7 340,6712	1 136,3886	-
Catégorie de parts E1	478,5790	471,0604	490,8893	5,4396	-
Catégorie de parts S	173 379,9116	158 094,9222	130 728,7514	62 674,4158	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	101,467	95,186	117,314	113,004 ⁽⁵⁾	-
Catégorie de parts E1 en EUR	943,53	875,03	1 066,19	1 018,81 ⁽⁶⁾	-
Catégorie de parts S en EUR	11,507	10,662	12,962	12,384	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A1 en EUR	-1,99	-2,71	-0,16	0,81	-
Catégorie de parts E1 en EUR	-8,12	-14,24	7,03	-	-
Catégorie de parts S en EUR	-0,08	-0,14	0,09	0,28	-

(3) Premier exercice

(4) Date de création

(5) La catégorie de parts A1 a été créée le 02/07/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts E1 a été créée le 09/12/2020 avec une valeur nominale de EUR 999,99.

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			4 315 454,74	99,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 315 454,74	99,30
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I	EUR	1 516,488	4 315 454,74	99,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			20 200,73	0,46
Dettes			-3 206,37	-0,07
Comptes financiers			13 505,93	0,31

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ACTIF NET			4 345 955,03	100,00

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Croissance Durable.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0010746776	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance-vie.	Une part	Pas de minimum
I	FR0010753095	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Réservée aux investisseurs institutionnels.	Une part	Pas de minimum

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance au moyen d'une gestion discrétionnaire dans la sélection de titres dont les activités sont liées à des thématiques de développement durable telles que la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète ou encore l'amélioration des conditions de vie des individus.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 60% Bloomberg Euro Aggregate, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg (coupons réinvestis) ;
- 40% MSCI Europe Ex UK : cet indice est un indice action composé des actions des marchés des grandes et moyennes capitalisations des pays développés d'Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP appliquera les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Par ailleurs, à partir de l'univers d'investissement de départ du FCP, comprenant à hauteur de 60% les valeurs de l'indice Bloomberg Euro Aggregate et à hauteur de 40% celles de l'indice MSCI Europe Ex UK, et afin de réaliser l'objectif de gestion, les trois filtres suivants sont appliqués :

1. Pour nous prémunir contre le risque de réputation des entreprises, nous avons décidé d'exclure les entreprises sujettes à des événements très controversés, qui impactent très négativement l'environnement et/ou la société et/ou la gouvernance. Nous utilisons pour cela le fournisseur de données MSCI ESG qui note les controverses en fonction de leur sévérité entre 0 (controverse la plus sévère) et 10 (controverse la moins sévère). Le FCP n'investira pas dans les valeurs dont le score de controverses correspond à 0 et 1 qui mettent en évidence de graves problèmes structurels dans les entreprises.
2. Le FCP n'investira pas dans des sociétés dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles et dans la distribution, le transport, la production d'équipements ou entreprises de services réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans les sociétés précitées. Le FCP n'investira pas dans les producteurs de tabac.

3. Enfin, pour renforcer son analyse le gérant de portefeuille a accès la base de données ISS-ESG. Cette base de données fournit aux gérants des informations sur l'impact des produits et de services d'une entreprise sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Le fichier fourni par ISS-ESG contient à la fois une évaluation globale sous la forme d'un score de durabilité qui se situe entre -10 et 10, ainsi que des informations plus détaillées concernant chaque objectif de durabilité. Ainsi, le FCP n'investira pas dans les titres dont le score de durabilité est inférieur à 0.

Dans la limite de 20% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ne disposant pas d'une note ISS-ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvée par ledit Comité.

A travers les trois filtres précités, l'univers d'investissement du FCP sera réduit de 20% minimum et le gérant pourra mettre en œuvre une stratégie d'investissement centrée autour de trois thèmes : la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation des ressources de la planète et l'amélioration des conditions de vie des individus.

Dans un second temps, les gérants sélectionneront de manière discrétionnaire les titres en fonction de leur notation de controverse par MSCI et de leur score de durabilité ISS-ESG.

Par ailleurs, la part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représenteront 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net hors liquidités) Dans la limite de 10% maximum de l'actif net, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG basé sur la notation MSCI ESG Research.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une performance attractive à moyen terme.

Plus spécifiquement, l'articulation dans la sélection des titres se fait en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

L'approche fondamentale de la gestion repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance, de la qualité de son management et de sa communication financière. La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui sélectionne des sociétés « leader » sur les niches et à fort potentiel de croissance.

Poche « taux » :

Les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi entre 30% et 50% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de toutes les zones géographiques, y compris les émergents à hauteur de 10% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi entre 50% et 70% de l'actif net, dans des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 60% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations high yield
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'événement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) À VENIR

1^{er} janvier 2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

L'allocation est restée proche de son allocation stratégique de long terme.

L'exposition actions a été pilotée à travers des stratégies optionnelles, notamment par des couvertures au cours de l'été, jusqu'à la hausse surprise des taux d'intérêt de la banque du Japon qui a entraîné un recul des marchés mondiaux. Nous en avons profité pour arbitrer ces positions de couverture pour une stratégie optionnelle à la hausse. Sur le compartiment actions nous avons également privilégié tout au long de l'année les moyennes capitalisations, qui ont tendance à profiter d'une amélioration des conditions de crédit.

Sur le compartiment obligataire, nous avons profité de la volatilité sur les taux pour initier des positions d'augmentation de la sensibilité du portefeuille sur une maturité de 5 années. Et nous avons également bénéficié de la pentification de la courbe des taux en renforçant les obligations allemandes avec une maturité courte (2 ans) et en vendant les obligations à 10 ans. Sur la partie obligataire d'entreprise, nous avons également dynamisé le rendement du portefeuille par une exposition sur le segment high yield qui offre un meilleur rendement.

Poche actions :

Au cours de l'exercice 2024, l'Europe a fini logiquement à la traine des autres marchés développés, panne économique oblige. Les deux locomotives européennes que sont la France et l'Allemagne sont à l'arrêt. La première souffre de sa situation politique inédite, qui explique qu'une prime de risque supplémentaire s'est naturellement constituée sur son marché domestique. Le CAC 40 termine d'ailleurs l'exercice lanterne rouge des indices européens. La seconde paye sa dépendance à l'économie chinoise qui manque cruellement de dynamisme. Le redémarrage de la production manufacturière que certains attendaient pour 2024 ne s'est finalement pas matérialisé. Pire, le phénomène de déstockage s'est poursuivi tout au long de l'exercice, déjouant ici aussi les pronostics les plus sombres. Pourtant, le marché allemand termine sur une note beaucoup plus enjouée que son homologue français. Il embarque les espoirs de cessation des hostilités en Ukraine, de relance chinoise ainsi que d'un nouveau gouvernement moins regardant sur la dépense publique.

Au cours de la période sous revue, la poche actions du Fonds a surperformé l'indicateur de référence de près de 330 points de base. Trois secteurs d'activité sont à l'origine de cette surperformance. En premier lieu, la très forte sous exposition au secteur de l'agroalimentaire, et plus particulièrement l'absence de Nestle, Pernod Ricard et ABInbev s'est avérée très payante, ces titres ayant souffert du comportement de « trading down » des consommateurs, notamment américains. La deuxième forte contribution positive est venue des biens de consommation, et notamment de notre forte conviction dans la société Pandora, qui a elle seule explique près du tiers de l'alpha généré sur la période. A noter également que l'absence de l'Oréal ou encore LVMH s'est avérée payante tout au long de l'exercice. Enfin nos paris dans le secteur de la santé se sont également révélés particulièrement rémunérateurs, et plus précisément par l'intermédiaire de nos fortes positions en Lonza Group, EssilorLuxottica et Alcon.

Du côté des positions adverses à la performance, notons que nos investissements en Umicore ou Biotals dans le secteur de la chimie n'ont pas fonctionné à la hauteur de nos espérances, et que l'absence de titre dans le secteur des télécommunications s'est révélée également pénalisante, le titre Deutsche Telekom ayant subi une très forte revalorisation au cours de l'exercice écoulé.

Poche taux et crédit :

Après une année sans changement majeur de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro, le marché a montré une résilience remarquable malgré une volatilité des taux et des primes de risques historiquement faibles. Le portage attractif a permis une performance positive sur l'année.

Les banques centrales ont baissé leurs taux directeurs de 1%, mais ces baisses anticipées ont eu peu d'effet sur les taux des emprunts d'État. La prudence reste de mise pour la poursuite du cycle de baisse de taux. En fin d'année, les investisseurs ont intégré les implications du second mandat de Donald Trump, entraînant une hausse des taux 10 ans allemand et US.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d'année continuent d'offrir un support important aux primes de risques qui restent stables. Une stabilité d'autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n'a pas offert de perspectives particulièrement positives avec des données d'activité en territoire de contraction (PMI), l'incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douanes de Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

Le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d'émissions, faisant de 2024 une année record.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds a été de 5,10% pour la part A et de 5,90% pour la part I contre 4,37% pour l'indice composite (60% Bloomberg Euro Aggregate + 40% MSCI Europe Ex UK).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART A	FR0010746776	29/12/2023	31/12/2024	5,10%	4,37%	2 431,86 €	2 555,91 €
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE PART I	FR0010753095	29/12/2023	31/12/2024	5,90%	4,37%	2 845,69 €	3 013,48 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	18 922 612,15	19 446 344,71
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	IE00BHZRR253	FRANKLIN IC AV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS I	2 211 218,03	3 547 294,13
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	1 930 785,01	1 989 859,51
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	LU2244386053	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	1 270 380,52	
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	ACTIONS	FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	41 850,75	1 053 191,69
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OBLIGATIONS	DE0001030716	GERMANY 0% 10/10/2025		866 310,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	LU2702915542	GLOBAL FUND OFI INVEST BIODIVERSITY GLOBAL EQUITY I-C EUR		812 119,88
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	ACTIONS	DK0060252690	PANDORA AB	32 154,24	775 082,12
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OBLIGATIONS	XS2116503546	AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027		750 302,00
OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE	OPC	FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	632 168,68	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** **658 448 euros**
- Taux : Pas de position au 31 décembre 2024
- Crédit : Pas de position au 31 décembre 2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31 décembre 2024
- Commodities : Pas de position au 31 décembre 2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **14 852 760 euros**
- **Options :** **193 198 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **BNP Paribas**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest ISR Croissance Durable n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Croissance Durable

Identifiant d'entité juridique :
969500OLPT491N4KVV56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ISR Croissance Durable (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche thématique, en ne sélectionnant les émetteurs qu'au regard de l'impact de leurs produits et de leurs services sur les Objectifs de Développement Durable de l'ONU sur la base de notation d'ISS ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille a atteint **2,56** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers est de **1,03** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **66,97** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **105,50** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **64,33%** par rapport à son univers dont la part est de **50,04%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score de durabilité** : le score de durabilité calculé selon l'évaluation d'ISS ESG du portefeuille avait atteint **2,79** sur une échelle de -10 à +10 et le score de durabilité de son univers était de **0,93** sur une échelle de -10 à +10.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **119,37** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **123,35** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **61,81%** par rapport à son univers dont la part était de **50,60%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	676,83 Teq CO2	934,83 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> Livraison des outils
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,61%		
		Emissions de GES de niveau 2	423,02 Teq CO2	568,31 Teq CO2		
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,61%		
		Emissions de GES de niveau 3	9604,53 Teq CO2	10288,93 Teq CO2		
			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,59%		
		Emissions totales de GES	10704,39 Teq CO2	11792,07 Teq CO2		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 83,73%	Taux de couverture = 67,59%		la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	251,65 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 83,73%	251,21 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 67,57%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	540,40 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 83,73%	551,16 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 67,59%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,50% Taux de couverture = 93,40%	3,81% Taux de couverture = 77,82%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total	Part d'énergie non renouvelable consommée = 58,43% Taux de couverture = 87,16% Part d'énergie non-renouvelable produite = 20,03%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,86% Taux de couverture = 66,40% Part d'énergie non-renouvelable produite = 51,82%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.

		ressources d'énergie	Taux de couverture = 19,25%	Taux de couverture = 7,70%		<u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	86,89 (GWh/million d'EUR)	0,57 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,62%	Taux de couverture = 76,21%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,98%	0,01%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 89,57%	Taux de couverture = 79,16%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11543,91 (Tonnes)	6937,59 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,85%	Taux de couverture = 5,51%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	15,84 (Tonnes)	15,73 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles</u>
			Taux de couverture = 47,09%	Taux de couverture = 38,86%		

						<i>définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,01%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,02%	Taux de couverture = 91,94%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,37%	0,40%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,24%	Taux de couverture = 76,75%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,17	0,18	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 43,25%	Taux de couverture = 36,48%		

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,20%	Diversité des sexes = 39,39%	de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 93,12%	Taux de couverture = 77,21%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	PAI non couvert	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 97,02%			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,62%	1,19%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 93,01%	Taux de couverture = 77,32%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	1,80%	1,43%	Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 93,95%	Taux de couverture = 77,59%		
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	196,34 (Teq CO2/million d'EUR)	230,27 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : «performance environnementale » (point de données « intensité des GESTendance »). <u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 13,07%		

					Internet de la Société de gestion	Indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	PAI non couvert		Notation ESG propriétaire des États (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les États sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des États émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...). Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellbeing (bien-être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).
			Taux de couverture = 100%			

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
SPAIN (KINGDOM OF)	1,8%	Espagne	Finance
ASML HOLDING NV	1,8%	Pays-Bas	Technologies de l'information
NOVO NORDISK CLASS B	1,8%	Danemark	Santé
SAP	1,7%	Allemagne	Technologies de l'information
SCHNEIDER ELECTRIC	1,6%	Etats Unis	Industrie
BELGIUM (KINGDOM OF)	1,6%	Belgique	Finance
NEOEN SA	1,4%	France	Services aux collectivités
LONZA GROUP AG	1,3%	Suisse	Santé
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	1,3%	France	Matériaux
KBC GROEP NV	1,2%	Belgique	Finance
REGION ILE DE FRANCE MTN RegS	1,2%	France	
ING GROEP NV	1,2%	Pays-Bas	Finance
NEXANS SA	1,1%	France	Industrie
FRANCE (REPUBLIC OF)	1,1%	France	
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND RegS	1,0%	Allemagne	

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

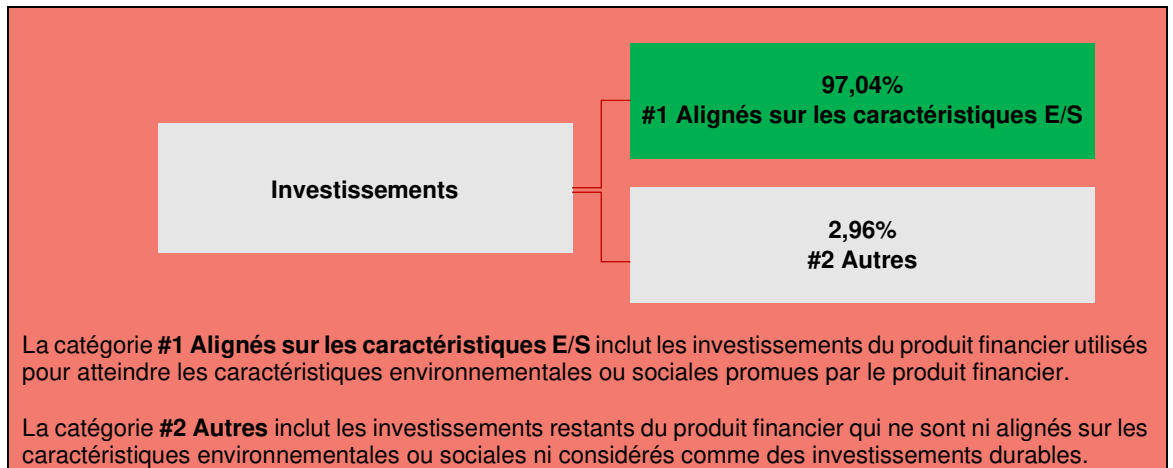
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 31 décembre 2024, le Fonds a **97,04%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **2,96%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,11% de liquidités ;
- -0,04% de dérivés ;
- 1,89% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi Invest ISR Croissance Durable	
	32,7
Finance	%
	12,5
Industrie	%
	11,0
Santé	%
	7,8
Autre	%
Technologies de l'information	7,3
	%
	6,6
Matériaux	%
	6,4
Immobilier	%
	4,9
Services de communication	%
	4,9
Services aux collectivités	%
Consommation discrétionnaire	3,0
	%

Soins de santé	2,3 %
Pétrole et gaz	0,5 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

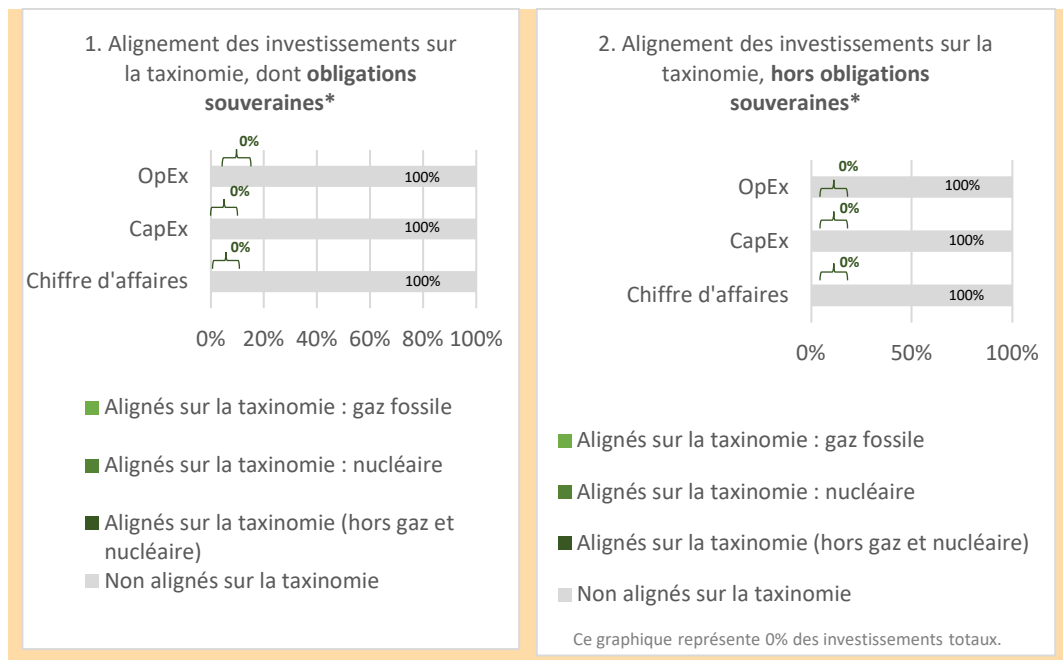
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.



OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.04.03 11:53:54 +0200



Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	61 812 304,32
Actions et valeurs assimilées (A)	23 903 208,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 903 208,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	32 966 540,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 966 540,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 796 313,80
OPCVM	4 796 313,80
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	146 241,84
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	61 812 304,32
Créances et comptes d'ajustement actifs	379 928,95
Comptes financiers	198 572,51
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	578 501,46
Total Actif I+II	62 390 805,78

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	59 038 002,42
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	3 049 821,66
Capitaux propres	62 087 824,08
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	62 087 824,08
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	161 855,00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	161 855,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	61 932,23
Concours bancaires	79 194,47
Sous-total autres passifs IV	141 126,70
Total Passifs : I+II+III+IV	62 390 805,78

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	543 610,56
Produits sur obligations	510 054,07
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	17 779,86
Sous-total Produits sur opérations financières	1 071 444,49
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-1 540,99
Sous-total Charges sur opérations financières	-1 540,99
Total Revenus financiers nets (A)	1 069 903,50
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-792 035,26
Frais de gestion de la société de gestion	-792 035,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-792 035,26
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	277 868,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-24 849,61
Sous-total Revenus nets I = C+D	253 018,63

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	1 065 682,31
Frais de transactions externes et frais de cession	-63 861,31
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 001 821,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-76 428,61
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	925 392,39
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 095 423,50
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 325,31
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	2 094 098,19
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-222 687,55
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	1 871 410,64
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 049 821,66

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des titres.

Le portefeuille sera exposé entre 40 et 80% de l'actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire et entre 20 et 60% aux marchés actions.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre -1 et +8.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 20% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP appliquera les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	62 087 824,08	69 485 515,10	71 138 451,44	92 960 706,87	49 444 800,37
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	22 295,2931	26 798,3820	29 936,4558	26 557,9022	12 510,2940
Catégorie de parts I	1 693,3780	1 516,4880	1 277,9670	5 880,8400	5 233,1500
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	2 555,91	2 431,86	2 264,05	2 788,49	2 672,99
Catégorie de parts I en EUR	3 013,48	2 845,69	2 629,59	3 214,53	3 058,35
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	46,97	-0,05	-32,09	50,39	59,82
Catégorie de parts I en EUR	77,46	20,32	-16,49	81,45	88,81

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois

sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1.25% TTC pour la part A ;
- 0.50% TTC pour la part I.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts A et I

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont capitalisées à l'exception de ce qui fait l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts A et I

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values nettes réalisées sont capitalisées à l'exception de ce qui fait l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	69 485 515,10
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 632 883,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 404 362,15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	277 868,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 001 821,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 094 098,19
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	62 087 824,08

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	1 430,3186
Parts rachetées	5 933,4075
Catégorie de parts I	
Parts émises	337,4800
Parts rachetées	160,5900

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0010746776 - OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010753095 - OFI INVEST ISR CROISSANCE DURABLE I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	23 903	9 171	4 708	3 306	2 348	4 370
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	1 114	NA	NA	NA	NA	NA
Options	187	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	25 204	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	32 967	27 538	4 783	645	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	199	-	-	-	199

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-79	-	-	-	-79
Hors-bilan					
Futures	NA	6 886	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	34 424	4 783	645	119

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	393	2 768	7 019	22 786
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	199	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-79	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	2 354	3 064	1 468
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	119	393	5 121	10 084	24 254

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	CHF +/-	NOK +/-	DKK +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 040	1 059	1 529	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	121	-	-	-
Comptes financiers	-	31	162	3
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-79	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	658	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	2 083	1 748	1 691	3

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 133	834	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	32 133	834	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	147	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	147	
<i>Société Générale</i>	147	
Comptes financiers	199	
<i>Société Générale</i>	199	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		79
<i>Société Générale</i>		79

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0010596783 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC France	Obligations	EUR	1 856
LU2244386053 BNP PARIBAS	BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE Luxembourg	Obligations	EUR	1 279
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I France	Monétaire	EUR	1 276
IE00BHZRR253 FRANKLIN TEMPLETON	FRANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	386
Total				4 796

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	146 502,00
Vente à règlement différé	233 420,95
Autre	6,00 ⁽¹⁾
Total créances	379 928,95
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-61 212,15
Provision commission de mouvement	-720,08
Total dettes	-61 932,23
Total	317 996,72

(1) Ecart sur règlement de facture.

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	14 572,00	127,36	1 855 889,92
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 225,00	1 041,60	1 275 960,00
	<i>Sous-total</i>			<i>3 131 849,92</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts A	
Revenus nets	197 600,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	197 600,65
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	197 600,65
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	197 600,65
Total	197 600,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts I	
Revenus nets	55 417,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	55 417,98
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	55 417,98
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	55 417,98
Total	55 417,98
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	849 635,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	849 635,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	849 635,93
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	849 635,93
Total	849 635,93
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	75 756,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	75 756,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	75 756,46
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	75 756,46
Total	75 756,46
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				23 903 208,61	38,50
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				23 903 208,61	38,50
AFYREN	Science/Technologie	EUR	18 379,00	40 250,01	0,06
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	4 823,00	756 825,16	1,22
AIXTRON	Manufacture	EUR	7 546,00	114 850,12	0,18
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	4 694,00	272 064,24	0,44
ALCON INC	Manufacture	CHF	7 426,00	608 513,40	0,98
ALFEN NV	Manufacture	EUR	3 212,00	38 640,36	0,06
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	2 011,00	595 054,90	0,96
ALSTOM	Manufacture	EUR	12 464,00	268 723,84	0,43
AMUNDI SA	Finance/Assurance	EUR	6 812,00	437 330,40	0,70
ARCADIS NV	Science/Technologie	EUR	5 216,00	306 700,80	0,49
AROWNTOWN REIT	Immobilier	EUR	34 935,00	102 045,14	0,16
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	1 579,00	1 071 667,30	1,73
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	12 689,00	435 486,48	0,70
BEFESA SA	Eau/Déchets	EUR	7 704,00	159 935,04	0,26
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	5 958,00	616 653,00	0,99
BIOTALYS NV	Agriculture	EUR	35 915,00	117 801,20	0,19
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	17 609,00	516 648,06	0,83
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	107 694,00	563 885,78	0,91
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	2 456,00	388 416,40	0,63
CORBION	Manufacture	EUR	13 563,00	292 960,80	0,47
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	39 582,00	526 044,78	0,85
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	3 150,00	307 818,00	0,50
EDENRED	Science/Technologie	EUR	5 672,00	180 086,00	0,29
ESKER	IT/Communication	EUR	2 172,00	566 457,60	0,91
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	2 278,00	536 696,80	0,86
GECINA ACT	Immobilier	EUR	3 426,00	309 881,70	0,50
HYDROGENE DE FRANCE	Construction	EUR	10 946,00	45 973,20	0,07
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	17 459,00	548 212,60	0,88
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	47 516,00	718 917,08	1,16
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	10 037,00	748 157,98	1,20
KION GROUP	Manufacture	EUR	10 581,00	337 110,66	0,54
KNORR BREMSE AG	Manufacture	EUR	6 175,00	434 411,25	0,70
LHYFE	Energie	EUR	31 989,00	93 407,88	0,15
LONZA GROUP AG N	Manufacture	CHF	1 416,00	808 453,09	1,30
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	2 795,00	391 020,50	0,63
MOWI ASA	Manufacture	NOK	35 478,00	587 503,98	0,95
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	1 110,00	540 681,00	0,87
NEOEN SPA	Energie	EUR	21 916,00	870 503,52	1,40
NEXANS SA	Manufacture	EUR	6 279,00	654 271,80	1,05
NORDEX	Manufacture	EUR	38 037,00	428 676,99	0,69

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	12 799,00	1 071 324,66	1,73
PANDORA AB	Manufacture	DKK	2 591,00	457 587,85	0,74
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	4 260,00	438 780,00	0,71
QIAGEN NV	Manufacture	EUR	14 067,00	605 514,02	0,98
SAP SE	IT/Communication	EUR	4 261,00	1 006 874,30	1,62
SCATEC ASA	Energie	NOK	26 288,00	177 704,69	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	4 131,00	995 157,90	1,60
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	6 068,00	310 681,60	0,50
TOMRA SYSTEMS ASA	Commerce	NOK	23 549,00	293 549,03	0,47
UMICORE SA	Manufacture	EUR	9 094,00	90 530,77	0,15
VALEO SA	Manufacture	EUR	25 509,00	237 539,81	0,38
WAGA ENERGY	Manufacture	EUR	12 551,00	200 816,00	0,32
WORLDLINE	Finance/Assurance	EUR	6 475,00	54 895,05	0,09
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Finance/Assurance	CHF	1 086,00	623 514,09	1,00
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				32 966 540,07	53,10
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				32 966 540,07	53,10
ABB FINANCE BV 3.375% 15/01/2034	Finance/Assurance	EUR	239 000,00	252 000,03	0,41
ACCIONA ENERGIA FINANCIA 0.375% 07/10/2027	Admin. privée	EUR	600 000,00	564 068,47	0,91
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	134 000,00	144 125,68	0,23
AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031	Immobilier	EUR	500 000,00	416 421,78	0,67
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	170 413,17	0,27
AIB GROUP PLC VAR 20/05/2035	Finance/Assurance	EUR	127 000,00	134 543,85	0,22
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	Finance/Assurance	EUR	173 000,00	185 551,29	0,30
AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	Commerce	EUR	200 000,00	193 883,95	0,31
ANDORRA INTERNATIONAL BD 1.25% 06/05/2031	Admin. publique	EUR	300 000,00	269 309,30	0,43
ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	286 145,34	0,46
ASTM SPA 1% 25/11/2026	Transport	EUR	206 000,00	199 337,65	0,32
AVERY DENNISON CORP 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	198 000,00	200 252,13	0,32
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 485,22	0,17
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 776,99	0,33
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	180 253,75	0,29
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	401 186,95	0,65
BNG BANK NV 0.25% 12/01/2032	Finance/Assurance	EUR	650 000,00	550 009,54	0,89
BPCE SA VAR 02/02/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	93 522,56	0,15
BPCE SA VAR 25/01/2035	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	438 003,76	0,71
BPCE SA VAR 26/02/2036	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 748,74	0,17

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BRAMBLES FINANCE PLC 1.5% 04/10/2027	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	194 613,95	0,31
BRENNTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	265 904,75	0,43
BRENNTAG FINANCE BV 3.875% 24/04/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	209 439,15	0,34
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	336 589,00	177 150,16	0,29
BUREAU VERITAS SA 3.50% 22/05/2036	Science/Technologie	EUR	300 000,00	306 189,37	0,49
CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	499 650,00	0,80
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 955,81	0,34
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	Immobilier	EUR	300 000,00	283 153,87	0,46
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 729,97	0,17
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	200 000,00	217 970,60	0,35
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	Immobilier	EUR	100 000,00	101 414,52	0,16
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	281 000,00	284 896,08	0,46
CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	Finance/Assurance	EUR	350 000,00	329 461,01	0,53
CRELAN SA VAR 28/02/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	230 265,93	0,37
CRH SMW FINANCE DAC 1.25% 05/11/2026	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	195 568,11	0,31
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	Finance/Assurance	EUR	419 000,00	362 673,26	0,58
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	100 000,00	101 808,96	0,16
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	178 000,00	183 993,85	0,30
EDENRED 1.875% 06/03/2026	Science/Technologie	EUR	100 000,00	100 436,51	0,16
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	Manufacture	EUR	300 000,00	260 583,08	0,42
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	Manufacture	EUR	300 000,00	304 149,62	0,49
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	89 414,65	0,14
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	88 192,34	0,14
ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	Finance/Assurance	EUR	443 000,00	448 696,07	0,72
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	134 000,00	138 432,52	0,22
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/11/2035	Finance/Assurance	EUR	168 000,00	124 082,02	0,20
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/11/2042	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	215 306,96	0,35
EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	Autre	EUR	260 000,00	253 591,00	0,41
EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	Autre	EUR	62 000,00	45 791,78	0,07
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	Autre	EUR	96 210,00	72 077,67	0,12
EUROPEAN UNION 0.45% 02/05/2046	Autre	EUR	110 000,00	64 477,92	0,10
EUROPEAN UNION 1.25% 04/02/2043	Autre	EUR	196 000,00	144 982,59	0,23
EUROPEAN UNION 2.75% 04/12/2037	Autre	EUR	389 000,00	377 610,19	0,61
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Admin. publique	EUR	698 000,00	621 827,26	1,00
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	128 000,00	127 863,08	0,21
FONCIERE DES REGIONS 1.875% 20/05/2026	Immobilier	EUR	200 000,00	200 328,47	0,32
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	627 753,00	366 281,41	0,59
FRANCE i 0.10% 25/07/2038	Admin. publique	EUR	644 000,00	645 454,42	1,04
GECINA 0.875% 30/06/2036	Immobilier	EUR	200 000,00	150 958,58	0,24
GECINA 1.375% 26/1/2028	Immobilier	EUR	200 000,00	194 545,19	0,31
GERMANY 0% 10/10/2025	Admin. publique	EUR	400 000,00	393 444,00	0,63
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	243 000,00	257 015,87	0,41

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	87 290,60	0,14
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	200 000,00	209 567,37	0,34
ING GROEP INV VAR 13/11/2030	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	294 059,18	0,47
ING GROUEP NV VAR 09/06/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 078,63	0,15
IRELAND 1.35% 18/03/2031	Admin. publique	EUR	11 463,00	10 916,02	0,02
IRELAND GOVERNMENT BOND 3% 18/10/2043	Admin. publique	EUR	272 000,00	278 701,74	0,45
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	442 000,00	467 548,86	0,75
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	IT/Communication	EUR	121 000,00	118 859,44	0,19
KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 961,51	0,16
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	322 303,73	0,52
KFW 0% 15/06/2029	Finance/Assurance	EUR	229 000,00	206 090,84	0,33
KFW 0% 15/09/2031	Finance/Assurance	EUR	192 000,00	162 817,92	0,26
KFW 1.375% 07/06/2032	Finance/Assurance	EUR	260 000,00	241 730,05	0,39
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	Admin. publique	EUR	1 083 369,00	970 403,00	1,56
KLEPIERRE 1.875% 19/02/2026	Immobilier	EUR	200 000,00	201 368,44	0,32
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	100 000,00	103 778,88	0,17
KOMMUNEKREDIT 0.75% 05/07/2028	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	379 959,89	0,61
KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	Manufacture	EUR	200 000,00	183 903,75	0,30
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	Manufacture	EUR	200 000,00	168 404,38	0,27
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	171 000,00	180 182,89	0,29
KUNTARAOITUS OYJ 0.05% 10/09/2035	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	222 314,26	0,36
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	295 179,04	0,48
LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032	Transport	EUR	100 000,00	88 750,15	0,14
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	Transport	EUR	100 000,00	94 607,07	0,15
LEGRAND SA 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	400 000,00	416 066,03	0,67
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	176 890,60	0,28
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	Manufacture	EUR	100 000,00	97 735,44	0,16
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	286 321,89	0,46
MONDI FINANCE PLC 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	131 000,00	137 377,67	0,22
NATIONAL BANK OF CANADA 3.75% 25/01/2028	Finance/Assurance	EUR	271 000,00	287 074,61	0,46
NEDER WATERSCHAPSBANK 0.0% 16/02/2037	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	209 514,00	0,34
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	548 210,79	0,88
NOVO BANCO SA VAR 09/03/2029	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	204 272,66	0,33
NRW BANK 0% 28/07/2031	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	336 572,00	0,54
NRW BANK 0.75% 30/06/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	284 019,74	0,46
ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	Finance/Assurance	EUR	165 000,00	139 961,82	0,23
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	275 000,00	274 495,21	0,44
P3 GROUP 4.625% 13/02/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 899,90	0,17
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	228 000,00	241 082,86	0,39
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	Finance/Assurance	EUR	325 000,00	339 814,52	0,55
PROVINCE OF QUEBEC 0.25% 05/05/2031	Admin. publique	EUR	320 000,00	273 377,40	0,44

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PRYSMIAN SPA 3.625% 28/11/2028	Energie	EUR	175 000,00	177 277,68	0,29
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 801,04	0,33
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	302 694,74	0,49
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	Transport	EUR	100 000,00	89 712,90	0,14
REGION OF ILE DE FRANCE 0% 20/04/2028	Admin. publique	EUR	800 000,00	731 256,00	1,18
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	126 000,00	129 934,05	0,21
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	Finance/Assurance	EUR	254 000,00	268 508,90	0,43
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	Admin. publique	EUR	300 000,00	245 047,23	0,39
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	842 000,00	569 914,92	0,92
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	219 000,00	232 085,69	0,37
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	200 000,00	204 437,48	0,33
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	Manufacture	EUR	200 000,00	196 505,64	0,32
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	Finance/Assurance	EUR	198 000,00	164 080,81	0,26
SEGRO PLC 3.5% 24/09/2032	Immobilier	EUR	103 000,00	103 786,40	0,17
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15/10/2060	Admin. publique	EUR	300 000,00	116 503,27	0,19
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	100 000,00	67 063,63	0,11
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	1 565 000,00	1 071 103,79	1,73
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	170 000,00	175 481,85	0,28
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	200 000,00	175 303,34	0,28
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	118 000,00	120 622,56	0,19
TELENOR SA 4% 03/10/2030	IT/Communication	EUR	317 000,00	336 423,28	0,54
TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	IT/Communication	EUR	200 000,00	196 323,81	0,32
TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036	IT/Communication	EUR	288 000,00	296 628,09	0,48
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	89 000,00	95 192,49	0,15
TENNET HOLDING BV 0.875% 16/06/2035	Energie	EUR	200 000,00	161 787,70	0,26
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	100 000,00	109 285,96	0,18
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	Energie	EUR	200 000,00	199 335,60	0,32
TERNA RETE ELECTRICA PERP	Energie	EUR	128 000,00	125 701,00	0,20
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	190 000,00	179 410,36	0,29
TRANSURBAN FINANCE CO 1.75% 29/03/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	97 691,47	0,16
VIRGIN MONEY UK PLC VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	102 000,00	107 317,30	0,17
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	Immobilier	EUR	200 000,00	181 425,86	0,29
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	200 000,00	162 321,59	0,26
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	IT/Communication	EUR	416 000,00	372 956,82	0,60
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	106 729,34	0,17
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				4 796 313,80	7,73
OPCVM				4 796 313,80	7,73

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PARIBAS EASY SICAV EUR HIGH YIELD SRI FOSSIL FREE	Finance/Assurance	EUR	119 491,00	1 278 792,68	2,06
FRANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	16 342,00	385 671,20	0,62
OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	Finance/Assurance	EUR	14 572,00	1 855 889,92	2,99
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	1 225,00	1 275 960,00	2,06
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				61 666 062,48	99,32

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 25/01/2015 NOK/EUR	3 106,87	-	NOK	658 447,55	EUR	-655 340,68
Total	3 106,87	-		658 447,55		-655 340,68

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX	18	-	4 770,00	455 760,00
EURO STOXX	50	-	19 050,00	1 031 000,00
EURO STOXX 50	-62	59 907,47	-	-3 026 220,00
EURO STOXX LARGE	101	-	49 085,00	2 653 270,00
Sous-Total Futures		59 907,47	72 905,00	1 113 810,00
<i>Options</i>				
EURO STOXX 50 - PUT 4 450 - 2025-02	-160	-	32 640,00	835 058,35
EURO STOXX 50 - PUT 4 600 - 2025-01	160	13 920,00	-	-647 836,07
Sous-Total Options		13 920,00	32 640,00	187 222,28
Total Actions		73 827,47	105 545,00	1 301 032,28
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	26	-	40 300,00	3 064 360,00
EURO BUND	14	-	6 550,00	1 868 160,00
EURO BUND	-3	10 950,00	-	-400 320,00
EURO SCHATZ	22	-	9 460,00	2 353 670,00
Sous-Total Futures		10 950,00	56 310,00	6 885 870,00
Total Taux d'intérêts		10 950,00	56 310,00	6 885 870,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	61 666 062,48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	3 106,87
Total instruments financiers à terme - actions	-31 717,53
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-45 360,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	58 357,50
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	578 501,46
Autres passifs (-)	-141 126,70
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	62 087 824,08

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	69 419 750,10	72 255 032,28
Actions et valeurs assimilées	26 182 849,11	27 180 710,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 182 849,11	27 180 710,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	37 825 960,08	37 788 814,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 825 960,08	37 788 814,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	5 239 667,93	6 316 056,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 239 667,93	6 316 056,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	171 272,98	969 450,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	171 272,98	969 450,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 891 264,54	562 619,80
Opérations de change à terme de devises	1 776 852,94	-
Autres	114 411,60	562 619,80
Comptes financiers	170 738,74	127 150,19
Liquidités	170 738,74	127 150,19
Total de l'actif	71 481 753,38	72 944 802,27

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	69 456 087,81	72 120 194,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-252 180,98	-1 136 736,02
Résultat de l'exercice (a, b)	281 608,27	154 992,99
Total des capitaux propres	69 485 515,10	71 138 451,44
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	171 273,01	1 126 770,03
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	171 273,01	1 126 770,03
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	171 273,01	1 126 770,03
Autres opérations	-	-
Dettes	1 822 406,63	679 580,80
Opérations de change à terme de devises	1 758 027,18	-
Autres	64 379,45	679 580,80
Comptes financiers	2 558,64	-
Concours bancaires courants	2 558,64	-
Emprunts	-	-
Total du passif	71 481 753,38	72 944 802,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	9 250 150,00	-
ACTIONS	2 771 230,00	-
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	2 771 230,00	-
TAUX	6 478 920,00	-
VENTE - FUTURE - EURO BOBL	715 680,00	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	5 763 240,00	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	22 846 150,00	22 254 414,26
ACTIONS	3 135 325,00	13 691 944,26
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX	-	2 938 880,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50 ESG	359 480,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX LARGE	2 775 845,00	-
VENTE - FUTURE - EURO STOXX	-	1 539 120,00
- OPTION - Marché à terme conditionnel (Options)	-	9 213 944,26
TAUX	19 710 825,00	8 562 470,00
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	-	2 126 880,00
ACHAT - FUTURE - EURO SCHATZ	19 710 825,00	1 686 720,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	1 462 230,00
VENTE - FUTURE - EURO BUXL	-	1 217 160,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	-	2 069 480,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	30 762,19	799,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	627 141,91	629 082,30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	491 650,54	408 012,13
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 149 554,64	1 037 894,02
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	4 155,55	3 633,59
Autres charges financières	668,70	656,58
Total (II)	4 824,25	4 290,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 144 730,39	1 033 603,85
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	845 505,87	887 249,44
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	299 224,52	146 354,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-17 616,25	8 638,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	281 608,27	154 992,99

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Description des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1.25% TTC pour la part A ;
- 0.50% TTC pour la part I.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Description des frais de gestion indirects

Le FCP pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Le FCP a opté pour la capitalisation pure, pour les parts A et I, du résultat net et des plus-values-nettes réalisées à l'exception de ce qui fait l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	71 138 451,44	92 960 706,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	4 578 844,34	14 932 805,72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 170 363,07	-20 961 568,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 486 108,77	2 398 250,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 111 087,00	-3 031 590,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 506 704,47	3 489 935,59
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 092 106,49	-3 822 455,48
Frais de transaction	-71 657,38	-47 666,48
Différences de change	1 283,79	-51 718,03
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 473 572,26	-15 304 487,36
Différence d'estimation exercice N	-2 147 408,32	
Différence d'estimation exercice N - 1	-7 620 980,58	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-553 460,55	429 885,00
Différence d'estimation exercice N	-61 550,55	
Différence d'estimation exercice N - 1	491 910,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	299 224,52	146 354,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	69 485 515,10	71 138 451,44

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	37 825 960,08	54,44
Obligations Indexées	701 284,99	1,01
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	37 124 675,09	53,43
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	26 189 745,00	37,69
Actions	5 906 555,00	8,50
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	33 427 004,25	48,11	3 697 670,84	5,32	-	-	701 284,99	1,01
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	170 738,74	0,25
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 558,64	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	6 478 920,00	9,32	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	19 710 825,00	28,37	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	401 812,02	0,58	98 281,79	0,14	5 685 934,19	8,18	7 968 143,14	11,47	23 671 788,94	34,07
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	170 738,74	0,25	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 558,64	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	715 680,00	1,03	5 763 240,00	8,29
Autres opérations	-	-	-	-	19 710 825,00	28,37	-	-	-	-

Répartition par devise

	NOK	%	DKK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 117 496,68	1,61	2 235 504,70	3,22	1 923 046,68	2,77	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	892 167,61	1,28	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	37 882,15	0,05	1 260,86	0,00	35 827,99	0,05

Répartition par devise (suite)

	NOK	%	DKK	%	CHF	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	891 316,54	1,28	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	701,87	0,00	-	-	-	-	1 856,77	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Achat à terme de devises	892 167,61
Contrepartie vente à terme de devises	884 685,33
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	114 411,60
Total créances	1 891 264,54
Dettes	
Vente à terme de devises	-891 316,54
Contrepartie achat à terme de devises	-866 710,64
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-62 486,51
Provision commission de mouvement	-1 892,94
Total dettes	-1 822 406,63
Total	68 857,91

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	1 569,0702
Parts rachetées	4 707,1440
Catégorie de parts I	
Parts émises	343,6240
Parts rachetées	105,1030

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
LU2702915542	OFI INVEST BIODIV GLOBAL EQUITY EUR CLASS R SICAV	6 578,00	103,85	683 125,30
FR0010596783	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	9 216,00	117,50	1 082 880,00
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 757,8218	1 002,25	1 761 776,90
	<i>Sous-total</i>			3 527 782,20

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	235 397,29	122 312,75
Total	235 397,29	122 312,75
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	235 397,29	122 312,75
Total	235 397,29	122 312,75
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	46 210,98	32 680,24
Total	46 210,98	32 680,24
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	46 210,98	32 680,24
Total	46 210,98	32 680,24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-236 785,60	-1 082 979,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-236 785,60	-1 082 979,69
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-236 785,60	-1 082 979,69
Total	-236 785,60	-1 082 979,69
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-15 395,38	-53 756,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-15 395,38	-53 756,33
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-15 395,38	-53 756,33
Total	-15 395,38	-53 756,33
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	69 485 515,10	71 138 451,44	92 960 706,87	49 444 800,37	26 933 606,58
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	26 798,3820	29 936,4558	26 557,9022	12 510,2940	5 279,0000
Catégorie de parts I	1 516,4880	1 277,9670	5 880,8400	5 233,1500	5 275,1040
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	2 431,86	2 264,05	2 788,49	2 672,99	2 389,95
Catégorie de parts I en EUR	2 845,69	2 629,59	3 214,53	3 058,35	2 714,07
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	-0,05	-32,09	50,39	59,82	411,48
Catégorie de parts I en EUR	20,32	-16,49	81,45	88,81	483,94

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			26 182 849,11	37,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 182 849,11	37,68
AFYREN	EUR	21 359,00	42 397,62	0,06
AIR LIQUIDE	EUR	4 696,00	827 059,52	1,19
AIXTRON	EUR	8 079,00	312 334,14	0,45
ALCON INC	CHF	10 350,00	730 745,40	1,05
ALFEN NV	EUR	3 733,00	225 025,24	0,32
ALSTOM	EUR	13 346,00	162 554,28	0,23
AMUNDI SA	EUR	7 292,00	449 187,20	0,65
ARCADIS NV	EUR	5 584,00	272 722,56	0,39
AROUNDTOWN REIT	EUR	37 406,00	92 579,85	0,13
ASML HOLDING N.V.	EUR	2 156,00	1 469 745,20	2,12
AXA SA	EUR	22 443,00	661 844,07	0,95
BEFESA SA	EUR	8 248,00	290 329,60	0,42
BIOMERIEUX SA	EUR	6 378,00	641 626,80	0,92
BIOTALYS NV	EUR	41 744,00	194 944,48	0,28
BOUYGUES	EUR	6 707,00	228 842,84	0,33
BUREAU VERITAS	EUR	21 490,00	491 476,30	0,71
CAIXABANK	EUR	115 319,00	429 678,59	0,62
CAPGEMINI SE	EUR	3 439,00	649 111,25	0,93
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	30 344,00	984 966,24	1,42
CORBION	EUR	14 522,00	281 436,36	0,41
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	42 384,00	544 719,17	0,78
DSM FIRMENICH LTD	EUR	2 810,00	258 520,00	0,37
EDENRED	EUR	6 074,00	328 846,36	0,47
ESKER	EUR	2 523,00	402 670,80	0,58
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	5 213,00	946 680,80	1,36
GECINA ACT	EUR	3 668,00	403 846,80	0,58
HYDROGENE DE FRANCE	EUR	12 322,00	155 257,20	0,22
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	18 692,00	706 557,60	1,02
ING GROUP NV	EUR	60 500,00	818 323,00	1,18
KBC GROUPE	EUR	10 746,00	631 005,12	0,91
KION GROUP	EUR	2 974,00	115 004,58	0,17
KNORR BREMSE AG	EUR	4 819,00	283 357,20	0,41
LHYFE	EUR	37 178,00	187 377,12	0,27
LONZA GROUP AG N	CHF	1 517,00	577 135,53	0,83
MERCK KGAA	EUR	3 716,00	535 475,60	0,77
MOWI ASA	NOK	37 989,00	616 303,25	0,89
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	1 816,00	681 181,60	0,98
NEOEN SPA	EUR	25 325,00	766 841,00	1,10
NEXANS SA	EUR	6 722,00	532 718,50	0,77
NORDEX	EUR	40 729,00	423 581,60	0,61
NOVO NORDISK AS	DKK	13 704,00	1 283 345,39	1,85

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PANDORA AB	DKK	7 606,00	952 159,31	1,37
QIAGEN NV	EUR	14 971,00	589 857,40	0,85
SAP SE	EUR	4 747,00	662 111,56	0,95
SCATEC ASA	NOK	30 552,00	223 723,92	0,32
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 424,00	804 194,72	1,16
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 497,00	341 742,20	0,49
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	25 215,00	277 469,51	0,40
UMICORE SA	EUR	9 737,00	242 451,30	0,35
VALEO SA	EUR	27 313,00	380 060,40	0,55
WAGA ENERGY	EUR	13 670,00	347 901,50	0,50
WORLDLINE	EUR	6 934,00	108 655,78	0,16
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	1 301,00	615 165,75	0,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			37 825 960,08	54,44
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 825 960,08	54,44
ACCIONA ENERGIA FINANCIA 0.375% 07/10/2027	EUR	900 000,00	808 867,48	1,16
AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031	EUR	500 000,00	400 298,52	0,58
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	EUR	300 000,00	293 002,28	0,42
AIB GROUP PLC VAR 23/7/2029	EUR	173 000,00	182 337,51	0,26
AKELIUS RESIDENTIAL PROP 0.75% 22/02/2030	EUR	448 000,00	351 251,09	0,51
ALSTOM SA 0.0% 11/01/2029	EUR	500 000,00	413 035,00	0,59
AMGEN INC 2% 25/02/2026	EUR	300 000,00	298 336,77	0,43
AMPLIFON SPA 1.125% 13/02/2027	EUR	1 000 000,00	932 606,30	1,34
ANDORRA INTERNATIONAL BD 1.25% 06/05/2031	EUR	300 000,00	260 764,51	0,38
ARGENTUM GIVAUDAN 2% 17/09/2030	EUR	300 000,00	285 528,49	0,41
ASTM SPA 1% 25/11/2026	EUR	206 000,00	192 555,53	0,28
BANCO DE SABADELL SA VAR 10/11/2028	EUR	100 000,00	105 988,15	0,15
BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	EUR	100 000,00	100 129,06	0,14
BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	EUR	300 000,00	283 841,81	0,41
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.25% 03/06/2030	EUR	200 000,00	174 669,75	0,25
BNG BANK NV 0.25% 12/01/2032	EUR	650 000,00	539 693,93	0,78
BOUYGUES SA 1.375% 07/06/2027	EUR	200 000,00	192 219,87	0,28
BPCE SA VAR 02/02/2034	EUR	100 000,00	89 861,16	0,13
BPCE SA VAR 25/01/2035	EUR	400 000,00	431 248,38	0,62
BRAMBLES FINANCE PLC 1.5% 04/10/2027	EUR	500 000,00	473 769,75	0,68
BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	EUR	368 000,00	400 986,23	0,58
BRENNTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	EUR	300 000,00	257 521,75	0,37
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	EUR	536 589,00	300 248,37	0,43
CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.0% 25/05/2031	EUR	600 000,00	496 428,00	0,71
CESKA SPORITELNA AS VAR 14/11/2025	EUR	200 000,00	205 940,69	0,30
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	EUR	300 000,00	275 047,40	0,40
COMCAST CORP 0% 14/09/2026	EUR	255 000,00	235 347,15	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.625% 27/02/2024	EUR	200 000,00	200 049,64	0,29
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	EUR	200 000,00	208 320,92	0,30
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	EUR	100 000,00	97 978,67	0,14

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	EUR	750 000,00	693 191,20	1,00
CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	EUR	300 000,00	274 753,66	0,40
CRH SMW FINANCE DAC 1.25% 05/11/2026	EUR	200 000,00	191 115,01	0,28
DELTA LOYD TF/TV PERPETUEL	EUR	100 000,00	102 291,52	0,15
DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	EUR	419 000,00	354 789,35	0,51
DS SMITH PLC 0.875% 12/09/2026	EUR	200 000,00	187 298,30	0,27
EDENRED 1.875% 06/03/2026	EUR	100 000,00	98 983,25	0,14
ESSILORLUXOTTICA 0.375% 05/01/2026	EUR	200 000,00	190 847,89	0,27
ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	EUR	300 000,00	259 670,46	0,37
ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	EUR	443 000,00	446 160,62	0,64
EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/11/2035	EUR	168 000,00	122 017,29	0,18
EUROPEAN INVESTMENT BANK 1% 14/11/2042	EUR	300 000,00	216 430,84	0,31
EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	EUR	460 000,00	437 368,00	0,63
EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	EUR	62 000,00	45 254,66	0,07
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	96 210,00	71 593,64	0,10
EUROPEAN UNION 0.45% 02/05/2046	EUR	110 000,00	65 560,50	0,09
EUROPEAN UNION 1.25% 04/02/2043	EUR	196 000,00	149 199,93	0,21
EUROPEAN UNION 2.75% 04/12/2037	EUR	689 000,00	678 199,30	0,98
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	EUR	1 298 000,00	1 148 807,88	1,65
FONCIERE DES REGIONS 1.875% 20/05/2026	EUR	200 000,00	195 114,07	0,28
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	627 753,00	394 701,55	0,57
FRANCE i 0.10% 25/07/2038	EUR	644 000,00	701 284,99	1,01
GECINA 0.875% 30/06/2036	EUR	300 000,00	223 767,19	0,32
GECINA 1.375% 26/1/2028	EUR	300 000,00	285 424,07	0,41
GERMANY 0% 10/10/2025	EUR	1 300 000,00	1 248 494,00	1,80
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	EUR	243 000,00	260 325,26	0,37
GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	EUR	100 000,00	100 409,35	0,14
ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	EUR	500 000,00	415 512,21	0,60
INFINEON TECHNOLOGIES AG 2% 24/06/2032	EUR	500 000,00	460 403,22	0,66
ING GROEP INV VAR 13/11/2030	EUR	300 000,00	281 785,03	0,41
ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	EUR	100 000,00	90 462,27	0,13
IRELAND 1.35% 18/03/2031	EUR	11 463,00	10 909,15	0,02
IRELAND GOVERNMENT BOND 3% 18/10/2043	EUR	272 000,00	284 115,28	0,41
ISS GLOBAL 2.125% 02/12/2024	EUR	100 000,00	98 281,79	0,14
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	442 000,00	455 173,29	0,66
ITV PLC 1.375% 26/09/2026	EUR	501 000,00	473 920,58	0,68
JYSKE BANK AS 5.50% 16/11/2027	EUR	438 000,00	463 033,06	0,67
KBC GROUP NV 1.125% 25/01/2024	EUR	200 000,00	201 762,38	0,29
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	EUR	300 000,00	271 302,32	0,39
KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	EUR	100 000,00	93 441,94	0,13
KFW 0% 15/06/2029	EUR	229 000,00	200 958,95	0,29
KFW 0% 15/09/2031	EUR	192 000,00	159 056,64	0,23
KFW 1.375% 07/06/2032	EUR	260 000,00	240 237,23	0,35
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	1 283 369,00	1 160 593,16	1,67
KLEPIERRE 1.875% 19/02/2026	EUR	200 000,00	198 019,12	0,28

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KOMMUNEKREDIT 0.75% 05/07/2028	EUR	400 000,00	373 339,80	0,54
KONINKLIJKE DSM NV 0.25% 23/06/2028	EUR	200 000,00	180 599,03	0,26
KONINKLIJKE DSM NV 0.625% /2306/2032	EUR	200 000,00	166 242,57	0,24
KUNTARAOITUS OYJ 0.05% 10/09/2035	EUR	300 000,00	220 511,13	0,32
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	EUR	300 000,00	282 764,59	0,41
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	200 000,00	186 563,40	0,27
LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	EUR	300 000,00	316 602,79	0,46
MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	EUR	200 000,00	173 438,22	0,25
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	EUR	100 000,00	93 635,03	0,13
MERCK KGAA VAR 12/12/2074	EUR	300 000,00	298 484,61	0,43
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	EUR	300 000,00	279 545,16	0,40
MONDI FINANCE PLC 1.625% 27/04/2026	EUR	225 000,00	219 857,43	0,32
NASDAQ INC 4.5% 15/02/2032	EUR	100 000,00	109 581,14	0,16
NATIONAL BANK OF CANADA 3.75% 25/01/2028	EUR	271 000,00	284 043,16	0,41
NEDER WATERSCHAPSBANK 0.0% 16/02/2037	EUR	300 000,00	207 003,00	0,30
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	EUR	600 000,00	530 886,46	0,76
NRW BANK 0% 28/07/2031	EUR	400 000,00	330 444,00	0,48
NRW BANK 0.75% 30/06/2028	EUR	300 000,00	279 141,59	0,40
ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	EUR	165 000,00	135 232,89	0,19
PROLOGIS INTL FUND II 1.75% 15/03/2028	EUR	125 000,00	119 502,17	0,17
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	EUR	325 000,00	332 462,39	0,48
PROVINCE OF QUEBEC 0.25% 05/05/2031	EUR	320 000,00	267 971,15	0,39
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	EUR	100 000,00	88 607,39	0,13
REGION OF ILE DE FRANCE 0% 20/04/2028	EUR	800 000,00	715 832,00	1,03
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	254 000,00	269 820,16	0,39
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	EUR	300 000,00	248 736,89	0,36
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	842 000,00	536 231,01	0,77
REPUBLIKA SLOVEN 0.125% 01/07/2031	EUR	365 000,00	300 980,91	0,43
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	EUR	219 000,00	232 805,70	0,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	EUR	200 000,00	193 789,37	0,28
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09/11/2027	EUR	200 000,00	204 222,78	0,29
SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	EUR	198 000,00	156 144,21	0,22
SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23/03/2030	EUR	100 000,00	93 383,16	0,13
SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	EUR	350 000,00	300 490,21	0,43
SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	EUR	188 000,00	187 922,29	0,27
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.7% 15/10/2060	EUR	300 000,00	128 856,02	0,19
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25/05/2050	EUR	100 000,00	71 621,79	0,10
SOCIETE FONCIERE LYONNAIS 1.5% 29/05/2025	EUR	300 000,00	294 682,62	0,42
SOCIETE NATIONALE SNCF 1% 19/01/2061	EUR	200 000,00	92 582,33	0,13
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	1 565 000,00	1 054 950,25	1,52
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	EUR	118 000,00	121 735,09	0,18
TELENOR SA 4% 03/10/2030	EUR	317 000,00	338 538,45	0,49
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	242 000,00	258 471,55	0,37
TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	EUR	200 000,00	187 190,11	0,27
TELSTRA CORP LTD 1.375% 26/03/2029	EUR	100 000,00	93 604,18	0,13

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	EUR	89 000,00	95 695,47	0,14
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	EUR	300 000,00	334 503,02	0,48
TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	EUR	200 000,00	195 401,01	0,28
TERNA RETE ELETTRICA PERP	EUR	128 000,00	117 651,52	0,17
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	EUR	400 000,00	368 584,20	0,53
TRANSURBAN FINANCE CO 1.75% 29/03/2028	EUR	100 000,00	95 670,80	0,14
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	EUR	200 000,00	170 413,40	0,25
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	EUR	300 000,00	229 134,30	0,33
WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	EUR	416 000,00	363 293,00	0,52
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	100 000,00	106 667,62	0,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			5 239 667,93	7,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 239 667,93	7,54
FRANKLIN ICAV FRANKLIN SUSTAINABLE EURO GREEN BOND UCITS ETF	EUR	74 349,00	1 711 885,73	2,46
OFI INVEST BIODIV GLOBAL EQUITY EUR CLASS R SICAV	EUR	6 578,00	683 125,30	0,98
OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD IC	EUR	9 216,00	1 082 880,00	1,56
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	EUR	1 757,8218	1 761 776,90	2,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-0,03	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-0,03	-
Appel marge EUR G1	EUR	61 550,52	61 550,52	0,09
EURO BOBL 0324	EUR	-6,00	1 740,00	0,00
EURO BUND 0324	EUR	-35,00	-127 050,00	-0,18
EURO BUND 0324	EUR	-7,00	-25 480,00	-0,04
EURO SCHATZ 0324	EUR	185,00	89 742,46	0,13
EURO STOXX 50 0324	EUR	-61,00	18 240,00	0,03
EURO STOXX 50 E 0324	EUR	19,00	-589,00	0,00
EURO STOXX LRG 0324	EUR	113,00	-18 154,01	-0,03
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			1 891 264,54	2,72
Dettes			-1 822 406,63	-2,62
Comptes financiers			168 180,10	0,24
ACTIF NET			69 485 515,10	100,00